

**DORTAN**

**Bernard** Joseph. Maire de Dortan le 5 novembre 1794.

**Bouvent** François Xavier. Nommé notable de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III. Nommé adjoint de l'agent municipal de la commune de Dortan, le 5 floréal an VI.

**Bouvent** Georges, sait signer. Beau frère de Pierre-François Millet et de Jean-Baptiste Ravoux. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 25 pluviôse an II.

**Burtin** Louis. Membre du comité de surveillance de Dortan du 25 pluviôse an II au 30 messidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance de Dortan le 20 germinal an II.

**Carrier** Claude François. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Il est démissionné de sa place de membre du comité de surveillance pour celle d'officier municipal de Dortan, le 10 nivôse an II.

**Carrier** François. Nommé procureur spécial le 8 décembre 1788 pour la comptabilité de la construction du clocher en 1787. Maire de Dortan en l'an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Elu président du comité de surveillance le 20 brumaire an II. Maire de Dortan en pluviôse an II. Il est démissionné de sa place de membre du comité de surveillance pour celle de maire de Dortan, le 10 nivôse an II.

**Carrier** Joseph Marie. Membre du comité de surveillance de Dortan du 25 pluviôse an II au 30 messidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 10 floréal an II.

**Colombet** Jean. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Nommé officier municipal de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III.

**Domange** Jean Claude. Sous-lieutenant de la garde nationale de Dortan. Il dresse un procès-verbal d'arrestation d'un porteur d'une somme de 624 livres en numéraire, Joseph Rey marchand de Saint-Claude, le 23 germinal an II.

**Goiffon** François dit **La Violette**, sait signer. Oncle de Jean-Baptiste Ravoux. Nommé procureur spécial le 8 décembre 1788 pour la comptabilité de la construction du clocher en 1787. Il paye 30 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790 (?). Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Elu président du comité de surveillance le 25 ventôse an II.

**Janin** Claude Benoît. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Agent national de la commune de Dortan en nivôse an II. Il est démissionné de sa place de

membre du comité de surveillance pour celle d'agent national de Dortan, le 10 nivôse an II. Il dénonce au comité de surveillance le 23 nivôse an II, les agissements d'un individu suspect qui se cache aux yeux des passants dans la hameau d'Ufé. Il dénonce au comité de surveillance, le 26 nivôse an II, les enlèvements quotidiens de blé qui se fait au village de Voie au mépris de la loi. Nommé officier municipal de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III.

**Janin** Jean Claude. Forgeur. Nommé officier municipal de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III. Nommé agent municipal de la commune de Dortan, le 5 floréal an VI. Il démissionne, le 4 prairial an VI.

**Magnien** Jean-Baptiste, sait signer. Il paye 6 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Secrétaire du comité de surveillance le 10 ventôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 30 floréal an II. Nommé officier municipal de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III. Agent municipal de Dortan en l'an VII. Il démissionne le 18 nivôse an VII, pour avoir été insulté et menacé de mort lors du recouvrement des patentes. L'administration du département refuse sa démission.

**Magnin** Joachim. Nommé agent national de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III. Agent municipal de la commune de Dortan. Il démissionne, le 5 floréal an VI.

**Maréchal** Philibert, sait signer. Laboureur demeurant à Dortan. Marié à Marie Joseph Bouvent. Il paye 9 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 25 nivôse an II, Henri Dommenge qui, après avoir bu deux bouteilles de vin à Nantua avec son curé, a dit : "*que la municipalité de Dortan était composée de foutus canailles et de foutus gens qui avaient chassé le curé...qu'il devrait le nourrir lui même, que la chapelle de Bonaz lui appartenait, qu'il s'opposait à ce que la Nation s'en empare et qu'il se foutait du livre et de la loi*"<sup>1</sup> ; puis s'être rendu chez le marguillier pour lui demander de lui confier les ornements de la chapelle pour ne pas que la

<sup>1</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Dortan, A.D. Ain 13L.

municipalité s'en empare. Elu président du comité de surveillance de Dortan le 20 germinal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 20 prairial an II. **Meignier** Jean-Antoine, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Notable de la commune de Dortan en pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 25 ventôse an II.

**Meynier** Claude. (Voir *Oyonnax*). Membre du comité de surveillance de Dortan du 25 pluviôse an II au 30 messidor an II. Président du comité de surveillance le 10 ventôse an II. Nommé assesseur du juge de paix, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III.

**Michel** François, né en 1768 à Lyon. Ordonné en 1785. Curé de Dortan. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 24 pluviôse an II.

**Millet** Pierre François. Beau frère de Georges Bouvent et de Jean-Baptiste Ravoux. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Secrétaire de la municipalité de Dortan en l'an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 20 brumaire an II. Henri Dommange tient des propos incendiaires contre lui le 20 nivôse an II : « *qu'il se donnait les airs de monter en chair pour y lire les lois, qu'il n'était pas foutu pour cela, que s'il s'avisait d'y retourner il avait de la bonne poudre, des balles et des chevrotines à son service* »<sup>2</sup>. Interrogé sur ses propos contre Millet, le 26 nivôse an II, Henry Dommange dit avoir de bonnes relations avec lui. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 25 pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 5 pluviôse an II. Agent municipal de Dortan en l'an IV. Démissionne le 29 frimaire an IV à cause de sa boutique à Lons le Saunier. Aubergiste demeurant à Dortan en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

**Musy** Alexis, né le 17 septembre 1770 à Dortan, sait signer. Cordonnier. Elu sergent à la formation du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Sous lieutenant le 11 juillet 1793 à Mayence. Il part à l'armée de l'Ouest. « *Propre à la place qu'il occupe* »<sup>3</sup>. Il porte une réclamation devant la Commission de l'Organisation et du Mouvement des armées de terre, le 10 vendémiaire an IV, contre le Conseil d'administration du bataillon qui n'a pas pris en compte un arrêté du représentant Ruamp pour son

avancement à une place vacante. « *Officier brave, actif, ami de l'ordre* »<sup>4</sup>. Il démissionne le 6 nivôse an V.

**Pons** François Alexis, sait écrire. Négociant demeurant à Dortan. Il paye 306 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 20 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 20 nivôse an II pour se rendre chez tout les cabaretiers et aubergistes de la commune pour les inviter à déclarer au comité de surveillance la venue de personnes étrangères. Commissaire du comité de surveillance, le 30 pluviôse an II, pour se rendre à la municipalité de Dortan rechercher les lois relatives aux comités de surveillance. Elu président du comité de surveillance le 20 prairial an II. Il déplore, le 10 messidor an II, que les Membres du comité de surveillance ont du mal à se réunir. Marchand. Maire de Dortan de 1800 à 1808 : « *Apte à ses fonctions* »<sup>5</sup>. Il remplit le tableau des conscrits de Dortan de 1807 à l'attention du préfet de l'Ain, le 23 octobre 1806. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Ravoux** Jean-Baptiste, sait écrire. Beau frère de Georges Bouvent et de Pierre-François Millet. Marchand demeurant à Dortan. Il paye 18 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 25 pluviôse an II.

**Reydellet** François cadet, sait écrire. Frère de Pierre. Négociant demeurant à Dortan. Il paye 300 livres de contribution patriotique avec son frère Pierre le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Le 28 octobre 1793, avec son frère, il avance le paiement de la fourniture de chevaux pour le canton à l'armée pour une valeur de 13 337 livres. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Elu président du comité de surveillance le 5 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 30 pluviôse an II, pour se rendre à la municipalité de Dortan rechercher les lois relatives aux comités de surveillance. Elu président du comité de surveillance le 30 floréal an II. Nommé notable de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III. Négociant à Dortan sous le 1<sup>er</sup> Empire. Membre du Conseil de l'Arrondissement de Nantua de 1800 à 1809 : « *Homme probe, attaché au Gouvernement mais peu de moyen* »<sup>6</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua

<sup>2</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Dortan, A.D. Ain 13L.

<sup>3</sup> Etat des services des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, St Malo, 4 germinal an III. S.H.A.T. A.D. Ain 108J.

<sup>4</sup> Tableau des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, 126<sup>e</sup> demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.

<sup>5</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>6</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

en 1806. Maire de Dortan en 1809. Le 26 janvier 1828, il obtient de se faire rembourser de sa créance sur la réquisition des chevaux du canton de 1793.

**Reydellet** Pierre, né en 1745, sait écrire. Frère de François. Marié à Marie-Caludine Biellu, il a deux fils, Etienne-Marin né en 1785 et François-Emmanuel. Chirurgien demeurant à Dortan (?). Maire de Dortan en 1790 (?). Membre de l'administration du département de l'Ain en 1790 (?). Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791 (?). Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 28 avril 1793 au 27 frimaire an II. Le 28 octobre 1793, avec son frère, il avance le paiement de la fourniture de chevaux pour le canton à l'armée pour une valeur de 13 337 livres. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 25 pluviôse an II. Elu président du comité de surveillance le 20 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 20 nivôse an II pour se rendre chez tout les cabaretiers et aubergistes de la commune pour les inviter à déclarer au comité de surveillance la venue de personnes étrangères. Percepteur à vie demeurant à Dortan sous le 1<sup>er</sup> Empire. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Il décède à Dortan le 13 Août 1827.

**Richoux** Joseph, sait signer. Membre de la Garde Nationale de Dortan. Il arrêté le 23 nivôse an II, à Ufé Jean Baptiste Loize, charpentier possédant des papiers du comité militaire de Lyon, du commandant de la caserne St Pierre de Lyon, une prière religieuse et une lettre à l'adresse du prêtre de Dortan, le tout daté de Lyon entre septembre et novembre 1793. Membre du comité de surveillance de Dortan du 25 pluviôse an II au 30 messidor an II. Elu président du comité de surveillance le 10 floréal an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 10 messidor an II.

**Saintoyen** Joseph, sait signer. (Voir *Oyonnax*). Demeurant à Bonaz. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 20 nivôse an II au 30 messidor an II. Elu président du comité de surveillance le 25 pluviôse an II. Nommé notable de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III.

**Velu** Claude Antoine, sait signer. Il paye 9 livres de contribution patriotique le 31 janvier 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Dortan du 25 pluviôse an II au 30 messidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 25 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 30 pluviôse an II, pour se rendre à la municipalité de Dortan rechercher les lois relatives aux comités de surveillance. Commissaire du comité de surveillance le 10 ventôse an II, pour demander à la municipalité de nommer des gens d'art pour vérifier les bêtes malades dans le hameau de Voye. Elu président du comité de surveillance le 10 messidor an II. Nommé maire de Dortan, par arrêté du représentant du peuple Boisset du 15 brumaire an III, installé le 13 frimaire an III.

**Vidal** Jean François. Adjoint de l'agent municipal de la commune de Dortan. Il démissionne, le 5 floréal an VI.